



CONSEIL MUNICIPAL

DU

MARDI 25 JUIN 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 19 juin 2019.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie (s'est absentée au cours du point n° 2019-04-04, est revenue avant le vote du point n° 2019-04-05) ; M. BOIGEOL Hervé, M. VERDON Sébastien, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjoints au Maire ; M. BERDOLL Charles, M. GARON Bernard, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme TRUDEAU Christelle, M. DOMBAL Adrien, M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert, et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme GARREAU Myriam, a donné pouvoir à M. VERDON Sébastien (à l'exception du point 2019-04-06), Mme PLAIRE Claudine a donné pouvoir à Mme LEGERON Ghislaine, Mme BONNET Martine a donné pouvoir à Mme BAUDRY Monique, Mme MORETTON Annette a donné pouvoir à M. LALÈRE Jean-Michel, M. BIRÉ Michel a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic, M. DROUIN Thierry a donné pouvoir à M. PETORIN Jean-Pierre, Mme BOUTIN Marie-Kristine a donné pouvoir à M. GARON Bernard, M. FILLONNEAU Gino a donné pouvoir à Mme GAILLARD Leslie, M. BRIANCEAU Gilbert a donné pouvoir à M. BERDOLL Charles, Mme WILLEMOT Isabelle a donné pouvoir à M. FOURAGE Hugues, Mme ROUSSILLON Christelle a donné pouvoir à M. GENG Hubert.

Absent

Mme BEZIAT Delphine.

Secrétaire

M. MACORPS Jean-Paul.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant le déversement de matières de vidange :

- **AUTORISE** la société G-NET à déposer des matières de vidange à la station de dépollution de la Plaine des Sports ; -**APPROUVE** le projet de convention de déversement ci-après annexée ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention tripartite et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la géodétection et le géoréférencement des réseaux éclairage public et signalisation lumineuse :

- **PREND ACTE** des résiliations anticipées des marchés n° 17013S01 « Géolocalisation des ouvrages existants – lot n°1 « Secteur est Vendée » », et n° 17013S04 « Géolocalisation des ouvrages existants – lot n°4 « Secteur Nord-Ouest Maine et Loire » » intervenus dans le cadre du groupement de commande constitué en 2016, suite à la délibération n°2015-09-2 du 24 novembre 2015 ; -**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes ayant pour objet « Géodétection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public » avec le syndicat d'énergie du Maine-et-Loire (SiéML) et la commune de Rocheservière ; -**DESIGNE** le SyDEV en tant que coordonnateur du groupement de commandes ; -**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché géodétection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public » ci-après annexée ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Concernant le transfert de la compétence assainissement des eaux usées à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » à la Communauté de Communes du Pays Fontenay Vendée au 1^{er} janvier 2020 ; -**CONDITIONNE** le transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » à l'acceptation des points suivants par la Communauté de Communes du pays Fontenay Vendée à savoir :
 - *Une harmonisation du tarif permettant ainsi de baisser le prix du m³ pour les abonnés de Fontenay-le-Comte pour le porter à 1,47 € au lieu de 1,75 € aujourd'hui ainsi que l'introduction d'une part fixe à partir de 2022, fixée à 5 € pour atteindre en 2030 une part fixe de 25 € (à raison de 2,50 € par an sur 8 ans),*
 - *La refacturation à l'euro près du service de gestion des réseaux d'eaux pluviales,*
 - *La gratuité pour la Ville du service gestion du réseau unitaire actuellement opérationnel à Fontenay-le-Comte (en investissement et en fonctionnement) qui collecte les eaux pluviales jusqu'à la fin du contrat de délégation de Service Public, condition à pérenniser dans le contrat à venir,*
 - *Un minimum de 700 000 € d'investissement annuel concernant les équipements dédiés au transfert des eaux usées vers la station d'épuration y compris l'ensemble des prestations de terrassement et de revêtement de chaussées ainsi que des équipements de traitement et de gestion quantitative des eaux usées sur le territoire fontenaisien, correspondant à la redevance des abonnés fontenaisiens ;*
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion du réseau unitaire (eaux usées et pluviales) à la condition que celle-ci stipule le principe de gratuité des charges de fonctionnement et d'investissement pour ce réseau unitaire.

Concernant la recomposition de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **DECIDE D'APPLIQUER** la répartition de droit commun ; -**DECIDE DE FIXER** le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et sa répartition comme suit :

○ Répartition de Droit Commun

Population INSEE	35 161
Ville la plus peuplée	Fontenay-le-Comte
Nombre de sièges	42
NB de communes	25

COMMUNE	Population municipale authentifiée	Nombre de sièges
FONTENAY-LE-COMTE	13 424	17
DOIX LES FONTAINES	1 720	2
VELLUIRE-SUR-VENDÉE	1 375	1
LONGEVES	1 318	1
SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ	1 297	1
MOUZEUIL-SAINT-MARTIN	1 233	1
AUCHAY-SUR-VENDEE	1 138	1
PISSOTTE	1 127	1
FOUSSAIS-PAYRE	1 114	1
MERVENT	1 049	1
LANGON	1 046	1
SERIGNE	976	1
HERMENAULT	911	1
VOUVANT	860	1
SAINT-MARTIN-DE-FRAIGNEAU	815	1
ORBRIE	800	1
MONTREUIL	794	1
BOURNEAU	740	1
PETOSSE	698	1
POUILLE	616	1
SAINT-CYR-DES-GATS	537	1
SAINT-VALERIEN	525	1
MARSAIS-SAINTE-RADEGONDE	510	1
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALLE	363	1
SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES	175	1
TOTAL	35 161	42

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la demande de protection fonctionnelle d'un élu :

- **ACCORDE** la protection fonctionnelle de la Ville de Fontenay-le-Comte à Mme Myriam GARREAU, Adjointe au Maire ; -**ACCEPTE** la prise en charge sur le budget de la Ville des frais et honoraires, notamment de l'avocat assurant la défense de ses intérêts, sous la limite que le montant des honoraires facturés ou déjà réglés ne soient manifestement excessifs au regard des pratiques tarifaires habituelles dans la profession, de la nature des prestations effectivement accomplies ou du niveau des difficultés présentées par le dossier, et sous la limite du montant de la prise en charge par l'assurance de la Ville ; -**SOLLICITE** l'intervention de

l'assurance de la Ville sur ce dossier pour la prise en charge des frais ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Concernant le rapport d'activités de la société d'économie mixte local Vendée Expansion :

- **PREND ACTE** du rapport annuel pour l'année 2018 de la SAEML Vendée Expansion.

Concernant la modification du tableau des effectifs :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2019 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie C		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – TNC – 34h		1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – TC	1	
TOTAL	1	1

Concernant l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations sportives :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :
Terpsichore 600 €
Danse et Vie 1 500 €
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale :

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour 2018 ci-après annexé.

Concernant la motion relative au projet de fermeture de la Trésorerie de Fontenay-le-Comte :

- **S'OPPOSE** au projet de fermeture de la trésorerie de Fontenay-le-Comte qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural ; -**PRECISE** l'importance de conserver sur le territoire fontenaisien les services du Trésor Public existants alors que Fontenay-le-Comte est l'une des deux sous-préfectures de la Vendée et Ville centre du Sud-Vendée ; -**CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer la position du Conseil municipal auprès de Monsieur DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE